Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXA
4, rue Monseigneur Mondon
B.P. 830
97467 Saint-Denis

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Saint-Denis-de-la-Réunion

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. Comme indiqué dans l'annexe des comptes annuels (notes 2.1 et 4.4), les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement. Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de l'importance relative de ces dépréciations dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées en note 4.4 de l'annexe des comptes annuels qui s'élève au 31 décembre 2017 à M€ 120,3.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : ▪ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ; ▪ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ; ▪ apprécié le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit présentant un risque avéré ; ▪ effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

Provisions des crédits sur une base collective

Risque identifié	Notre réponse
La caisse régionale constitue des provisions sur une base collective concernant des encours non dépréciés sur une base individuelle, pour un montant de M€ 25,1 au 31 décembre 2017, comme indiqué dans l'annexe des comptes annuels (notes 2.1 et 15). Ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole. Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison : ▪ de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de notation et dans les scénarios de dégradation de ces notations ; ▪ de l'évolution du moteur de calcul des provisions sur une base collective de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis au cours de l'exercice 2017.	Nos travaux ont consisté à : ▪ effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que nous considérons pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés ; ▪ tester le correct déversement des données servant de base au calcul des provisions collectives et de la correcte imputation des notations dans les outils alimentant la comptabilité. procéder à un examen analytique de l'évolution des encours et des provisions par notation.

Provisions des crédits sur une base sectorielle

Risque identifié	Notre réponse
La caisse régionale constitue des provisions sur une base sectorielle concernant des encours non dépréciés sur une base individuelle. Ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole, tel que cela est décrit dans les notes 2.1 et 15 de l'annexe des comptes annuels. Ces provisions s'élèvent à M€ 15,4 au 31 décembre 2017. S'agissant de la détermination des provisions sur une base sectorielle, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses de dégradation de la notation des contreparties. Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison : ▪ de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de notation et dans les scénarios de dégradation de ces notations servant de base au calcul des provisions sur une base sectorielle ; ▪ de l'évolution du moteur de calcul des provisions sur une base collective de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis au cours de l'exercice 2017.	Nos travaux ont consisté à : ▪ prendre connaissance de la documentation fournie par la caisse régionale sur la justification du choix des secteurs retenus et des procédures appliquées par la caisse régionale pour la détermination de ces provisions ; ▪ effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que nous considérons pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés ; ▪ examiner le processus de sélection des encours servant de base au calcul des provisions sectorielles ; ▪ procéder à un examen analytique de l'évolution des encours et des provisions par secteur.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion par votre assemblée générale du 25 avril 2008 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et d'avril 1991 pour le cabinet Exa.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet Exa dans la vingt-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Saint-Denis et Paris-La Défense, le 12 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

EXA	ERNST & YOUNG et Autres
Frédéric André	Luc Valverde

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

DE LA REUNION

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 48 195 178,90 euros
Siège social : Parc Jean de Cambiaire - Cité des Lauriers - BP 84 97462 SAINT-DENIS Cedex
312 617 046 R.C.S SAINT DENIS

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2017

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole de La Réunion
en date du *8 février 2018* et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du *29 mars 2018*

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 5

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 7

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017 8

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 9

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES....14

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE....28

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE 29

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE....32

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES 35

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE 38

Note 8 ACTIONS PROPRES 40

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS....41

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF 42

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 43

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE....44

Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE 45

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS....46

Note 15 PROVISIONS....47

Note 16 EPARGNE LOGEMENT....48

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX 49

Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX....51

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 52

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)....53

Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES....54

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS 55

Note 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES 56

Note 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES 57

Note 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME 58

Note 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES 61

Note 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES 62

Note 28 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE 63

Note 29 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES 64

Note 30 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL 65

Note 31 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION 66

Note 32 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES 67

Note 33 REVENUS DES TITRES 68

Note 34 PRODUIT NET DES COMMISSIONS 68

Note 35 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION 69

Note 36 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES 69

Note 37 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE 70

Note 38 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION 71

Note 39 COUT DU RISQUE 73

Note 40 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES 74

Note 41 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS 75

Note 42 IMPOT SUR LES BENEFICES 76

Note 43 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES 77

Note 44 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES 79

Note 45 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION 80

Note 46 AFFECTATION DES RESULTATS 81

Note 47 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS 82

Note 48 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES 83

Note 49 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE 84

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		**218 387**	**200 190**
Caisse, banques centrales		52 696	44 817
Effets publics et valeurs assimilées	5	127 227	117 101
Créances sur les établissements de crédit	3	38 464	38 272
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	**515 634**	**533 078**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	**4 092 431**	**3 635 272**
OPERATIONS SUR TITRES		**394 002**	**350 661**
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	273 026	220 507
Actions et autres titres à revenu variable	5	120 976	130 154
VALEURS IMMOBILISEES		**513 584**	**504 433**
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	393 965	395 751
Parts dans les entreprises liées	6-7	80 830	69 988
Immobilisations incorporelles	7	780	819
Immobilisations corporelles	7	38 009	37 875
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES	8		
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		**100 043**	**96 803**
Autres actifs	9	66 276	60 793
Comptes de régularisation	9	33 767	36 010
TOTAL ACTIF		**5 834 081**	**5 320 437**

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		**8 610**	**2 232**
Banques centrales			6
Dettes envers les établissements de crédit	11	8 610	2 226
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	**11**	**2 735 140**	**2 508 519**
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	**12**	**1 906 642**	**1 670 244**
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**13**	**70 000**	**48 022**
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		**133 622**	**155 150**
Autres passifs	14	59 028	57 486
Comptes de régularisation	14	74 594	97 664
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		**104 287**	**106 818**
Provisions	15-16-17	73 998	86 358
Dettes subordonnées	19	30 289	20 460
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	**18**	**80 750**	**75 750**
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	**20**	**795 030**	**753 702**
Capital souscrit		48 195	48 195
Primes d'émission		61 429	61 429
Réserves		639 932	601 339
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		45 474	42 739
TOTAL PASSIF		**5 834 081**	**5 320 437**

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES		**905 621**	**766 359**
Engagements de financement	27-28	640 152	543 522
Engagements de garantie	27-28	265 405	222 562
Engagements sur titres	27-28	64	275
ENGAGEMENTS RECUS		**1 326 517**	**1 123 810**
Engagements de financement	27-28	23 424	30 709
Engagements de garantie	27-28	1 303 029	1 092 826
Engagements sur titres	27-28	64	275

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 24
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	32	141 351	150 647
Intérêts et charges assimilées	32	-59 730	-43 700
Revenus des titres à revenu variable	33	12 785	9 836
Commissions Produits	34	84 487	81 665
Commissions Charges	34	-14 835	-15 115
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	35	1 904	378
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	36	15 522	782
Autres produits d'exploitation bancaire	37	3 702	5 175
Autres charges d'exploitation bancaire	37	-83	-155
PRODUIT NET BANCAIRE		**185 103**	**189 513**
Charges générales d'exploitation	38	-114 034	-103 522
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-4 757	-4 706
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**66 312**	**81 285**
Coût du risque	39	-7 744	-9 194
RESULTAT D'EXPLOITATION		**58 568**	**72 091**
Résultat net sur actifs immobilisés	40	-4 366	-1 655
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**54 202**	**70 436**
Résultat exceptionnel	41		
Impôts sur les bénéfices	42	-3 728	-25 247
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-5 000	-2 450
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**45 474**	**42 739**

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Note 1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de La Réunion est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole de La Réunion, 15 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de La Réunion est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2017, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de La Réunion fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,28 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017, soit 0,08 % de son capital, contre 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de La Réunion au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Par ailleurs le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février 2014 (avenant n°2) et le 21 juillet 2014 (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2017

Opération de titrisation

Le 23 février 2017, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de La Réunion a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 7,5 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 0,9 million d'euros des titres subordonnés.

Note 1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2017

Néant.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole de La Réunion sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole de La Réunion publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole de La Réunion est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

À noter qu'aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent n'est intervenu en 2017.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;

- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole de La Réunion à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole de La Réunion s'élève à 46 351 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 39 930 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 241 euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole de La Réunion distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

  Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

  Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole de La Réunion par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole de La Réunion a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions collectives ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir

des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole de La Réunion le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole de La Réunion dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole de La Réunion détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole de La Réunion utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole de La Réunion enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole de La Réunion n'a pas opéré, en 2017, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Le Crédit Agricole de La Réunion applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières… ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole de La Réunion, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	15 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Agencements	8 à 10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel spécialisé	3 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole de La Réunion sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Agricole de La Réunion applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 Provisions

Le Crédit Agricole de La Réunion applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le Crédit Agricole de La Réunion a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui

seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, le Crédit Agricole de La Réunion constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation du Crédit Agricole de La Réunion à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter le Crédit Agricole de La Réunion au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par le Crédit Agricole de La Réunion à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),

- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;

- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole de La Réunion intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole de La Réunion.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,

- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Note 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations du Crédit Agricole de La Réunion à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, le Crédit Agricole de La Réunion a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 Intégration des succursales à l'étranger

La Caisse Régionale de La Réunion ne dispose pas de succursales à l'étranger.

Note 2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole de La Réunion.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

Note 2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 25 juin 2015 "Accord d'Intéressement aux résultats du Crédit Agricole de La Réunion" modifié par les avenants du 2 mai 2016.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole de La Réunion a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, le Crédit Agricole de La Réunion provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Crédit Agricole de La Réunion a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Le Crédit Agricole de La Réunion a fait le choix de reconnaitre les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole de La Réunion n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.14 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole de La Réunion.

Note 2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le Crédit Agricole de La Réunion a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le Crédit Agricole de La Réunion a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	8 293				8 293		8 293	30 830
à terme	23 318			5 638	28 956	1	28 957	6 228
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				1 214	1 214		1 214	1 214
Total	**31 611**			**6 852**	**38 463**	**1**	**38 464**	**38 272**
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							**38 464**	**38 272**
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	127 625				127 625		127 625	89 426
Comptes et avances à terme	65 326	89 625	117 185	77 792	349 928	1 086	351 014	443 652
Titres reçus en pension livrée		36 995			36 995		36 995	
Prêts subordonnés								
Total	**192 951**	**126 620**	**117 185**	**77 792**	**514 548**	**1 086**	**515 634**	**533 078**
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							**515 634**	**533 078**
TOTAL							**554 098**	**571 350**

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 1 214 milliers d'euros.

Les créances sur les établissements de crédit de la Caisse régionale de La Réunion ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	15 138	16 811	206		32 155		32 155	23 941
Autres concours à la clientèle	251 514	435 088	1 390 509	1 989 388	4 066 499	23 568	4 090 067	3 662 846
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	90 415				90 415	87	90 502	61 894
Dépréciations							-120 293	-113 409
VALEUR NETTE AU BILAN							**4 092 431**	**3 635 272**

Commentaires :

Il n'y a pas de prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle en 2017.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 15 763 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 391 875 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2017 contre 475 492 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
France (y compris DOM-TOM)	4 187 308	3 718 149
Autres pays de L'U.E.	156	174
Autres pays d'Europe	225	3
Amérique du Nord	6	5
Amérique Centrale et du Sud	513	822
Afrique et Moyen-Orient	857	809
Asie et Océanie (hors Japon)	4	5
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	**4 189 069**	**3 719 967**
Créances rattachées	23 655	28 713
Dépréciations	-120 293	-113 409
VALEUR NETTE AU BILAN	**4 092 431**	**3 635 271**

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2017					31/12/2016				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	4 210 958	183 645	147 479	-120 293	-105 175	3 746 856	195 098	144 806	-113 409	-95 197
Autres pays de L'U.E.	156					175				
Autres pays d'Europe	225					3	2	2		
Amérique du Nord	6	3	3			5	4	4		
Amérique Centrale et du Sud	517					827				
Afrique et Moyen-Orient	858	8	8			811	10	9		
Asie et Océanie (hors Japon)	4					5				
Japon										
Non ventilés et organismes										
TOTAL	**4 212 724**	**183 656**	**147 490**	**-120 293**	**-105 175**	**3 748 682**	**195 114**	**144 821**	**-113 409**	**-95 197**

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2017					31/12/2016				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	2 175 288	56 906	40 849	-34 893	-28 570	1 879 698	55 147	39 384	-30 816	-24 607
Agriculteurs	139 952	8 003	6 799	-5 501	-4 913	139 673	9 551	7 548	-5 934	-4 566
Autres professionnels	508 635	26 659	21 824	-18 665	-16 482	465 644	31 205	26 631	-19 184	-17 097
Clientèle financière	134 253	8 451	2 122	-3 278	-2 118	110 473	8 656	2 116	-3 450	-2 101
Entreprises	891 984	83 497	75 849	-57 841	-53 052	868 722	90 464	69 097	-53 944	-46 783
Collectivités publiques	329 492					272 249				
Autres agents économiques	33 120	140	47	-115	-40	12 222	90	45	-81	-43
TOTAL	**4 212 724**	**183 656**	**147 490**	**-120 293**	**-105 175**	**3 748 681**	**195 113**	**144 821**	**-113 409**	**-95 197**

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017					31/12/2016
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				126 222	126 222	116 106
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				1 005	1 005	995
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				**127 227**	**127 227**	**117 101**
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics				50 044	50 044	42 625
Autres émetteurs		364		221 009	221 373	176 264
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		3		1 606	1 609	1 630
Dépréciations						-12
VALEUR NETTE AU BILAN		**367**		**272 659**	**273 026**	**220 507**
Actions et autres titres à revenu variable		121 457			121 457	130 683
Créances rattachées						
Dépréciations		-481			-481	-529
VALEUR NETTE AU BILAN		**120 976**			**120 976**	**130 154**
TOTAL		**121 343**		**399 886**	**521 229**	**467 762**
Valeurs estimatives		128 861		423 730	552 591	519 262

(1) : dont 15 763 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2017 et 14 863 milliers d'euros au 31 décembre 2016

Transferts de titres en cours d'exercice :

Le Crédit Agricole de La Réunion n'a pas effectué de transfert de titres de placement pendant l'exercice 2017.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 7 522 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 22 823 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 26 455 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 31 302 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Administration et banques centrales (y compris Etats)	50 045	42 625
Etablissements de crédit	88 900	64 229
Clientèle financière	226 057	234 383
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	27 872	8 335
Divers et non ventilés		
Total en principal	**392 874**	**349 572**
Créances rattachées	1 609	1 630
Dépréciations	-481	-541
VALEUR NETTE AU BILAN	**394 002**	**350 661**

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(En milliers d'euros)	31/12/2017				31/12/2016			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	271 417	126 222	121 457	519 096	218 889	116 106	130 683	465 678
dont titres cotés	161 453	126 222		287 675	109 826	116 106		225 932
dont titres non cotés (1)	109 964		121 457	231 421	109 063		130 683	239 746
Créances rattachées	1 609	1 005		2 614	1 630	995		2 625
Dépréciations			-481	-481	-12		-529	-541
VALEUR NETTE AU BILAN	**273 026**	**127 227**	**120 976**	**521 229**	**220 507**	**117 101**	**130 154**	**467 762**

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 120 976 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 105 974 milliers d'euros

La Caisse Régionale de La Réunion ne détient pas d'OPCVM étrangers.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 40 019 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2017 s'élève à 46 709 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2017 :

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	65 982	66 422
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres	54 994	62 060
TOTAL	**120 976**	**128 482**

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute		1 998	23 753	245 666	271 417	1 609	273 026	220 519
Dépréciations								-12
VALEUR NETTE AU BILAN		**1 998**	**23 753**	**245 666**	**271 417**	**1 609**	**273 026**	**220 507**
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute				126 222	126 222	1 005	127 227	117 101
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN				**126 222**	**126 222**	**1 005**	**127 227**	**117 101**

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	322 213		300 821	
Autres pays de l'U.E.	70 474		34 174	
Autres pays d'Europe	4 952			
Amérique du Nord				
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	**397 639**		**334 995**	
Créances rattachées	2 614		2 625	
Dépréciations			-12	
VALEUR NETTE AU BILAN	**400 253**		**337 608**	

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2017.

(en milliers d'euros)

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part de capital détenue	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (1)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes				
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital										
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit					0	0	0			
Participations dans des établissements de crédit					0	0	0			
Autres parts dans les entreprises liées					47 606	46 720	34 723			
SCI LA GRENOUILLE	EUR	3 419	-655	99,56%	3 404	3 404		175	11	
SCI CA LA MONTAGNE	EUR	144	-106	100,00%	319	319	661	90	22	
SCI VEGELIA	EUR	2 785	-398	99,70%	2 777	2 777		110	-43	
SCI RUN DEVELOPPEMENT	EUR	10	-5 501	99,90%	10	10	30 062	1 550	-988	
SCI TAMARINIER	EUR	11 510	-282	100,00%	11 510	11 510		531	-27	
SCI LA RAVINE	EUR	2 010	-466	100,00%	2 010	1 360		79	-76	
SCI GRAND SUD	EUR	7 510	-681	100,00%	7 510	7 380		364	-143	
CA RUN Participations	EUR	37	-57	100,00%	137	137	23	0	-4	
DEFISCAM	EUR	10	-32	100,00%	10	0	43	0	-4	
SNC VACOA	EUR	1	-448	99,90%	1	0		164	-212	
SNC ANDANTE Bail	EUR	1	-7 700	13,00%	0	0	1 874	1 514	-898	
SNC ALLEGRO BAIL	EUR	1	-8 805	13,00%	0	0		1 727	-965	
SAS IMMOCAM	EUR	8 700	318	100,00%	8 700	8 700		0	265	251
SCI PAILLE EN QUEUE	EUR	960	-83	100,00%	960	930	20	42	-26	
SAS LES TOURTERELLES	EUR	1	-2 654	100,00%	1	1	2 040	2 433	-981	
SAS LE VILLAGE BY CA REUNION	EUR			100,00%	600	600				
SAS LES DOMAINES DE LA CONVENANCE	EUR	1050	-1 532	100,00%	9 657	9 592	1 164	293	-161	
Autres titres de participations					238 977	234 480	61			
IFRA	EUR	2 679	-2 031	3,00%	207	20		969	128	
SACAM PARTICIPATIONS	EUR	62 558	13 996	1,66%	1 203	1 203		251	1 945	
SACAM AVENIR	EUR	145 931	-149	1,45%	2 854	2 854		0	-26	
SODICAR	EUR	48	-1 435	43,75%	610	0		0	-9	
SACAM IMMOBILIER	EUR	139 588	4 408	1,59%	2 213	2 213		0	4 141	62
SIRCA	EUR	7	*45*	2,04%	0	0		105 457	45	
SEFAR	EUR	11 303	4 575	9,08%	1 026	1 026		0	379	
SACAM MUTUALISATION	EUR	18 556 677	-108	1,16%	215 149	215 149		0	-1 036	3178
HABITAT RURAL	EUR	421	*-1 330*	11,77%	18	0		2 784	-117	
SAFER	EUR	216	3 203	5,00%	3	3		4 115	44	
SAPHIR	EUR	622	3 089	2,41%	3	3		8 561	2 291	
SEDRE	EUR	2 400	85 227	3,22%	34	34		42 035	685	
REUNION TELECOM	EUR	572	4 280	86,01%	3 248	3 248		7 374	2 230	1 630
OCTAVIA FINANCE OUTREMER	EUR	10	88	35,00%	4	4		364	-12	
C2MS	EUR	53 053	8 983	1,98%	1 050	1 050		152 280	7 423	*80*
SACAM INTERNATIONAL DEP	EUR	522 023	55 387	1,15%	10 306	6 664		0	-16 520	117
SCICAR	EUR	8	93	100,00%	8	8	61	9	10	
REUNION ECO EX	EUR	917	*-148*	16,37%	150	113		5	97	
SAS SQUARE ACHAT	EUR	782	-92	3,83%	30	26		613	-41	

SAS DELTA	EUR	79 550	-1 604	1,08%	862	862		0	-26	
SAS CA-CHEQUES	EUR	2 160	73	3,70%	80	80		5 781	73	
RADIAN	EUR	750	1 520	20,00%	0	0		0	30	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital										
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit					0	0	0			
Participations dans des établissements de crédit										
Autres parts dans les entreprises liées										
Autres titres de participations					155 546	155 009	3 620			
SODEGIS	EUR	9 014	67 397	0,64%	32	32		21 160	-345	
CA TITRES (ex SNC BRUNOY)	EUR	15 245	40 538	0,21%	22	22		0	1 331	
CA Payment & Services	EUR	14 008	1 839	0,37%	52	52		267 132	90	
SAS MIROMESNIL	EUR	38	-14	0,63%	0	0		0	5	
SAS SEGUR	EUR	38	-12	0,63%	0	0		0	5	
SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	725 471	13 307	0,63%	4 612	4 612	1 545	0	-18 242	
Rue La Boétie	EUR	2 744 903	16 530 906	0,73%	149 588	149 588		0	893 492	*7 003*
SCI CAM	EUR	14 563	26 410	0,05%	8	8		3 351	1 668	
SACAM ASSURANCE CAUTION	EUR	8 800	2 756	0,75%	346	346		0	1 930	9
CAAS	EUR	200	-61	0,01%	0	0		0	-6	
CA Protection et Sécurité	EUR	511	39 634	0,03%	19	19		6 314	2 864	
SACAM FIRECA	EUR	22 510	-1 049	0,80%	358	172		0	-396	
CA-INNOVE GIE	EUR	950	-243	0,99%	40	7		0	-231	
AIR AUSTRAL	EUR	67 620	-34 651	0,02%	323	6		368 439	6 159	
FI VENTURE	EUR			0,11%	56	55				
CA INNOVATIONS & TERRITOIRES	EUR			0,94%	90	90				
SACAM DEVELOPPEMENT Cr rat	EUR		0	0,00%	0	0	36			
SCI RUN DEVELOPPEMENT C/C Cr rat	EUR		0	0,00%	0	0	1 957			
SCI CA LA MONTAGNE C/C Cr rat	EUR		0	0,00%	0	0	82			
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					**442 129**	**436 209**	**38 404**			**12 330**

(1) Ces données concernent l'exercice 2016

Valeur estimative des titres de participation

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	48 216	46 718	37 749	37 737
Titres cotés				
Avances consolidables	34 013	32 073	32 144	30 408
Créances rattachées	2 038	2 038	1 843	1 843
Dépréciations	-3 437		-1 748	
VALEUR NETTE AU BILAN	**80 830**	**80 829**	**69 988**	**69 988**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	393 986	476 038	392 953	448 018
Titres cotés				
Avances consolidables	1 545	1 545	2 135	2 135
Créances rattachées	36	36	30	30
Dépréciations	-4 424		-4 340	
Sous-total titres de participation	**391 143**	**477 619**	**390 778**	**450 183**
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	948	948	836	835
Titres cotés				
Avances consolidables	1 874	1 874	4 137	4 138
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	**2 822**	**2 822**	**4 973**	**4 973**
VALEUR NETTE AU BILAN	**393 965**	**480 441**	**395 751**	**455 156**
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	**474 795**	**561 270**	**465 739**	**525 144**

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	443 150		431 538	
Titres cotés				
TOTAL	**443 150**		**431 538**	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	37 749	11 565	-1 110	12	48 216
Avances consolidables	32 144	4 120	-2 251		34 013
Créances rattachées	1 843	207	-12		2 038
Dépréciations	-1 748	-2 617	928		-3 437
VALEUR NETTE AU BILAN	**69 988**	**13 275**	**-2 445**	**12**	**80 830**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	392 953	1 266	-221	-12	393 986
Avances consolidables	2 135	8	-598		1 545
Créances rattachées	30	1 948	-1 942		36
Dépréciations	-4 340	-173	89		-4 424
Sous-total titres de participation	**390 778**	**3 049**	**-2 672**	**-12**	**391 143**
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	836	112			948
Avances consolidables	4 137	471	-2 734		1 874
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	**4 973**	**583**	**-2 734**		**2 822**
VALEUR NETTE AU BILAN	**395 751**	**3 632**	**-5 406**	**-12**	**393 965**
TOTAL	**465 739**	**16 907**	**-7 851**		**474 795**

(1) La rubrique "autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	89 144	5 100	-2 520		91 724
Amortissements et dépréciations	-51 269	-4 711	2 265		-53 715
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	**37 875**	**389**	**-255**		**38 009**
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	1 675	7	-370		1 312
Amortissements et dépréciations	-856	-46	370		-532
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	**819**	**-39**			**780**
TOTAL	**38 694**	**350**	**-255**		**38 789**

Note 8 ACTIONS PROPRES

Néant.

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers	2 732	3 451
Débiteurs divers (2)	63 464	57 314
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	80	28
VALEUR NETTE AU BILAN	**66 276**	**60 793**
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	4 961	4 778
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	253	211
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	5 359	6 597
Autres produits à recevoir	20 762	20 759
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	2 431	3 665
VALEUR NETTE AU BILAN	**33 767**	**36 010**
TOTAL	**100 043**	**96 803**

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 312 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	113 409	45 024	-36 444	-1 696		120 293
Sur opérations sur titres	541	238	-298			481
Sur valeurs immobilisées	6 089	2 791	-1 018			7 862
Sur autres actifs	295	100	-48			347
TOTAL	**120 334**	**48 153**	**-37 808**	**-1 696**		**128 983**

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 758				1 758		1 758	1 012
à terme				6 852	6 852		6 852	1 214
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	**1 758**			**6 852**	**8 610**		**8 610**	**2 226**
Opérations internes au Crédit								
Comptes ordinaires	5 929				5 929	17	5 946	8 354
Comptes et avances à terme	327 755	687 307	1 143 071	531 877	2 690 010	2 125	2 692 135	2 500 165
Titres donnés en pension livrée		36 995			36 995	64	37 059	
VALEUR AU BILAN	**333 684**	**724 302**	**1 143 071**	**531 877**	**2 732 934**	**2 206**	**2 735 140**	**2 508 519**
TOTAL	**335 442**	**724 302**	**1 143 071**	**538 729**	**2 741 544**	**2 206**	**2 743 750**	**2 510 745**

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale *(Cf. Cadre Juridique et Financier).*

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 647 546				1 647 546	4	1 647 550	1 399 073
Comptes d'épargne à régime spécial :	5 114				5 114		5 114	4 677
à vue	5 114				5 114		5 114	4 677
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	76 262	73 375	95 258	8 021	252 916	1 062	253 978	266 494
à vue	26 484				26 484		26 484	8 591
à terme	49 778	73 375	95 258	8 021	226 432	1 062	227 494	257 903
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	**1 728 922**	**73 375**	**95 258**	**8 021**	**1 905 576**	**1 066**	**1 906 642**	**1 670 244**

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

L'essentiel des opérations sont localisées en France (y compris DOM-TOM).

Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Particuliers	631 206	563 841
Agriculteurs	125 696	106 335
Autres professionnels	137 792	118 186
Clientèle financière	44 351	36 948
Entreprises	848 437	737 657
Collectivités publiques	25 070	11 126
Autres agents économiques	93 024	95 094
Total en principal	**1 905 576**	**1 669 187**
Dettes rattachées	1 066	1 057
VALEUR AU BILAN	**1 906 642**	**1 670 244**

Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/201
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	20 000	50 000			70 000		70 000	48 022
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un								
VALEUR NETTE AU BILAN	**20 000**	**50 000**			**70 000**		**70 000**	**48 022**

Note 13.2 Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

Non applicable.

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	54 826	52 409
Versements restant à effectuer sur titres	4 202	5 077
VALEUR AU BILAN	**59 028**	**57 486**
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	8 747	18 578
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		2
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	22 987	18 431
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	1 894	2 607
Autres charges à payer	35 232	54 933
Autres comptes de régularisation	5 734	3 113
VALEUR AU BILAN	**74 594**	**97 664**
TOTAL	**133 622**	**155 150**

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	71	1 181	-1 129	-71		52
Provisions pour autres engagements sociaux	660			-48		612
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	941	280		-922		299
Provisions pour litiges fiscaux (1)	73	143	-12			204
Provisions pour autres litiges	4 787	996	-213	-192		5 378
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (2)	50 545	138 501		-148 506		40 540
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts (3)	18 293	3 225		-2 898		18 620
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (4)	4 625	3 146	-42	-3 001		4 728
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	2 651			-1 037		1 614
Autres provisions (6)	3 712	1 862	-420	-3 203		1 951
VALEUR AU BILAN	**86 358**	**149 334**	**-1 816**	**-159 878**		**73 998**

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4. La Caisse Régionale de Crédit Agricole de La Réunion a affiné au second trimestre 2017 les paramètres servant de base au calcul des provisions collectives et sectorielles, notamment les notations, les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut liés aux encours des contreparties sensibles et leurs engagements de crédits. L'application de ces paramètres a eu une incidence sur le montant des provisions collectives et sectorielles. Au 31 décembre 2017, le montant des provisions collectives s'élève à 25 110 milliers d'euros et celui des provisions sectorielles à 15 430 milliers d'euros.

(3) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 16 ci-après

(6) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

Note 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	57 854	29 111
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	95 992	94 195
Ancienneté de plus de 10 ans	187 228	195 536
Total plans d'épargne-logement	**341 074**	**318 842**
Total comptes épargne-logement	**65 242**	**66 055**
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**406 316**	**384 897**

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	1 165	1 616
Comptes épargne-logement	975	1 311
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**2 140**	**2 927**

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	93	168
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	772	749
Ancienneté de plus de 10 ans	748	1 732
Total plans d'épargne-logement	**1 613**	**2 650**
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**1 613**	**2 650**

(En milliers d'euros)	01/01/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Plans d'épargne-logement	2 650		-1 037	1 613
Comptes épargne-logement				0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**2 650**	**0**	**-1 037**	**1 613**

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi *désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.*

Les régimes à prestations définies *désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.*

Les régimes à cotisations définies *désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.*

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/N-1	20 773	17 577
Coût des services rendus sur l'exercice	1 550	1 372
Coût financier	281	350
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-12	-81
Indemnités de cessation d'activité	-843	-659
Prestations versées (obligatoire)	-82	672
(Gains) / pertes actuariels	106	1 542
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	**21 771**	**20 773**

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Coût des services rendus	1 831	1 372
Coût financier	60	38
Rendement attendu des actifs		
Coût des services passés		
(Gains) / pertes actuariels net		
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	**1 891**	**1 410**

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	17 346	16 240
Rendement attendu des actifs	221	312
Gains / (pertes) actuariels	49	-8
Cotisations payées par l'employeur	1 900	1 542
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-12	-81
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-843	-659
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	**18 661**	**17 346**

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Les actions ont été souscrites auprès de Prédica.

Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/N	-21 773	-20 773
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	18 661	17 346
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	**-3 112**	**-3 427**

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes s'est établi à 1,58% pour l'exercice clos au 31/12/2017.

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 0,9% ;

- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0,9%.

Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Fonds pour risques bancaires généraux	80 750	75 750
VALEUR AU BILAN	**80 750**	**75 750**

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Placement des fonds propres des Caisses Locales				**29 770**	**29 770**	**519**	**30 289**	**20 460**
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				**29 770**	**29 770**	**519**	**30 289**	**20 460**

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 519 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 403 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2015	**48 195**	**409 485**	**1 976**	**212 573**			**42 577**	**714 806**
Dividendes versés au titre de N-2							-3 843	-3 843
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		29 050		9 684			-38 734	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							42 739	42 739
Autres variations								
Solde au 31/12/2016	**48 195**	**438 535**	**1 976**	**222 257**			**42 739**	**753 702**
Dividendes versés au titre de N-1							-4 145	-4 145
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		28 945		9 648			-38 594	-1
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							45 474	45 474
Autres variations								
Solde au 31/12/2017	**48 195**	**467 480**	**1 976**	**231 905**			**45 474**	**795 030**

Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	795 030	753 702
Fonds pour risques bancaires généraux	80 750	75 750
Dettes subordonnées et titres participatifs	30 289	20 460
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	**906 069**	**849 912**

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros)	Solde 2017 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde 2016 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	**5 852**	**7 893**
Sur les établissements de crédit et institutions financières	5 852	7 893
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	**158**	**175**
Sur les établissements de crédits et institutions financières	158	
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	**0**	**0**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Note 23 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	5 886 352	5 742 185	5 357 739	5 205 019
Autres devises de l'Union Europ.				
Franc Suisse				
Dollar	13 502	13 502	13 151	13 151
Yen	7	7	2	2
Autres devises	2	2	2	2
Valeur brute	**5 899 863**	**5 755 696**	**5 370 894**	**5 218 174**
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	63 200	78 385	69 877	102 263
Dépréciations	-128 982		-120 334	
TOTAL	**5 834 081**	**5 834 081**	**5 320 437**	**5 320 437**

Note 24 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	**9 485**	**9 469**	**8 142**	**8 129**
- Devises	4 665	4 665	4 173	4 173
- Euros	4 820	4 804	3 969	3 956
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	**9 485**	**9 469**	**8 142**	**8 129**

Note 25 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	**1 632 429**	**47 627**	**1 680 056**	**1 755 574**
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	**1 632 429**	**47 627**	**1 680 056**	**1 755 574**
Swaps de taux d'intérêt	1 632 429	47 627	1 680 056	1 755 574
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		**61 448**	**61 448**	**50 801**
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		**61 448**	**61 448**	**50 801**
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		30 724	30 724	25 400
Vendus		30 724	30 724	25 401
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	**1 632 429**	**109 075**	**1 741 504**	**1 806 375**

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 25.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2017			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans
Futures									
Options de change	1 063	60 385		1 063	60 385				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	440 416	373 418	866 222	440 416	373 418	866 222			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	**441 479**	**433 803**	**866 222**	**441 479**	**433 803**	**866 222**			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	18 955			18 955					
Sous total	**18 955**			**18 955**					
TOTAL	**460 434**	**433 803**	**866 222**	**460 434**	**433 803**	**866 222**			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5	> 5 ans
Futures									
Options de change	12 636	38 165		12 636	38 165				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	443 105	431 603	880 866	443 105	431 603	880 866			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	**455 741**	**469 768**	**880 866**	**455 741**	**469 768**	**880 866**			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	16 271			16 271					
Sous total	**16 271**			**16 271**					
TOTAL	**472 012**	**469 768**	**880 866**	**472 012**	**469 768**	**880 866**			

Note 25.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2017	Juste Valeur Négative au 31/12/2017	Encours Notionnel au 31/12/2017	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016
Futures						
Options de change	30 724	30 724	61 448	1 391 248	1 391 248	50 801
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	477 138	1 202 918	1 680 056	16 837 984	30 222 569	1 755 574
Caps, Floors, Collars						
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total	**507 862**	**1 233 642**	**1 741 504**	**18 229 232**	**31 613 817**	**1 806 375**
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	9 485	9 469	18 955	814 199	812 884	16 271
Sous total	**9 485**	**9 469**	**18 955**	**814 199**	**812 884**	**16 271**
TOTAL	**517 347**	**1 243 111**	**1 760 459**	**19 043 431**	**32 426 701**	**1 822 646**

Note 25.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés (1)	47 627	398 717	1 234 040	

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Au cours de l'exercice clos, la Caisse Régionale de La Réunion n'a pas effectué de transfert de contrats d'échange.

Note 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2017			31/12/2016		
(En milliers d'euros)	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les autres contreparties	75 806	8 094	83 900	104 396	8 592	112 988
Total avant effet des accords de compensation	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	
Dont risques sur contrats de :	0	0	0	0	0	
- taux d'intérêt, change et matières premières	0	0	0	0	0	0
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	0	0	0
Total avant effet des accords de compensation	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Incidences des accords de compensation et de collatérisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	**75 806**	**8 094**	**83 900**	**104 396**	**8 592**	**112 988**

*calculé selon les normes prudentielles CRR / CRD4

Note 27 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	**640 152**	**543 522**
Engagements en faveur d'établissements de crédit		1 158
Engagements en faveur de la clientèle	640 152	542 364
Ouverture de crédits confirmés	351 002	394 869
Ouverture de crédits documentaires	11 495	8 590
Autres ouvertures de crédits confirmés	339 507	386 279
Autres engagements en faveur de la clientèle	289 150	147 495
Engagements de garantie	**265 405**	**222 562**
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	90 196	90 196
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	90 196	90 196
Engagements d'ordre de la clientèle	175 209	132 366
Cautions immobilières	31 325	6 222
Autres garanties d'ordre de la clientèle	143 884	126 144
Engagements sur titres	**64**	**275**
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	64	275

Engagements reçus		
Engagements de financement	**23 424**	**30 709**
Engagements reçus d'établissements de crédit	23 424	30 709
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	**1 303 029**	**1 092 826**
Engagements reçus d'établissements de crédit	406 199	371 994
Engagements reçus de la clientèle	896 830	720 832
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	194 477	159 137
Autres garanties reçues	702 353	561 695
Engagements sur titres	**64**	**275**
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	64	275

Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 90 196 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 234 313 milliers d'euros.

Note 28 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2017, le Crédit Agricole de La Réunion a apporté 818 574 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 933 110 milliers d'euros en 2016. Crédit Agricole de La Réunion conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole de La Réunion a apporté :

- 392 498 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 474 354 milliers d'euros en 2016;

- 112 055 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 128 544 milliers d'euros en 2016;

- 314 021 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 330 212 milliers d'euros en 2016.

Note 29 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Cette information figure de façon détaillée en note 22.

Note 30 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Néant.

Note 31 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Note 31.1 Désendettement de fait

Néant.

Note 31.2 Titrisation

En 2017, le Crédit Agricole de La Réunion a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2017, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Note 32 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	749	185
Sur opérations internes au Crédit Agricole	11 726	14 124
Sur opérations avec la clientèle	109 638	116 716
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 495	6 088
Produit net sur opérations de macro-couverture	13 619	13 523
Sur dettes représentées par un titre	124	
Autres intérêts et produits assimilés		11
Intérêts et produits assimilés	**141 351**	**150 647**
Sur opérations avec les établissements de crédit	-315	-389
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-50 143	-30 517
Sur opérations avec la clientèle	-9 229	-12 435
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-43	-359
Autres intérêts et charges assimilées		
Intérêts et charges assimilées	**-59 730**	**-43 700**
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	**81 621**	**106 947**

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2017 est de 519 milliers d'euros, il était de 403 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 33 REVENUS DES TITRES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	12 706	9 836
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	79	
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	**12 785**	**9 836**

Note 34 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/2017			31/12/2016		
(En milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	479	-101	378	246	-92	154
Sur opérations internes au crédit agricole	2 940	-8 474	-5 534	3 907	-10 045	-6 138
Sur opérations avec la clientèle	21 590	-432	21 158	21 079	-359	20 720
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	53		53	42		42
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	253		253	16		16
Sur prestations de services financiers (1)	58 968	-5 573	53 395	56 178	-4 439	51 739
Provision pour risques sur commissions	204	-255	-51	197	-180	17
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	**84 487**	**-14 835**	**69 652**	**81 665**	**-15 115**	**66 550**

(1) dont prestations assurance-vie : 4 758 milliers d'euros.

Note 35 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	387	332
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	1 517	46
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	**1 904**	**378**

Note 36 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-238	-479
Reprises de dépréciations	299	70
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	**61**	**-409**
Plus-values de cession réalisées	15 532	1 191
Moins-values de cession réalisées	-71	
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	**15 461**	**1 191**
Solde des opérations sur titres de placement	**15 522**	**782**
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	**15 522**	**782**

Note 37 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits divers	3 702	5 175
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	**3 702**	**5 175**
Charges diverses	-69	-130
Quote part des opérations faites en commun	-14	-25
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	**-83**	**-155**
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**3 619**	**5 020**

Note 38 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-42 261	-37 627
Charges sociales	-20 987	-18 175
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	-3 875	-3 766
Intéressement et participation	-7 850	-7 693
Impôts et taxes sur rémunérations	-2 437	-2 896
Total des charges de personnel	**-73 535**	**-66 391**
Refacturation et transferts de charges de personnel	927	685
Frais de personnel nets	**-72 608**	**-65 706**
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-3 576	-4 396
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1)	-38 552	-34 484
Total des charges administratives	**-42 128**	**-38 880**
Refacturation et transferts de charges administratives	702	1 064
Frais administratifs nets	**-41 426**	**-37 816**
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**-114 034**	**-103 522**

(1) dont 287 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé et des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016, un montant de 5 190 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole de La Réunion au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 1 227 milliers d'euros au 31 décembre 2017 pour les dépenses suivantes :

- formation : actions individuelles, certification GRH et coaching ;

- recrutement : recrutements et mobilités et innovation sociale ;

- écologie : acquisition de véhicules hybrides ;

- énergétique : éclairage LED et robinet infra-rouge ;

- innovation : tablettes BMDP, gestion des archives et refonte du cœur de réseau.

Le montant des crédits restant à employer est de 3 963 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	190	176
Non cadres	593	602
Total de l'effectif moyen	**783**	**778**
Dont : - France	782	777
- Etranger	1	1
Dont : personnel mis à disposition	2	2

Les montants globaux des rémunérations allouées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions s'élèvent au titre des :

- salaires bruts (y compris avantages en nature) : 1 552 milliers d'euros

- avantages postérieurs à l'emploi (retraite chapeau) : 1 232 milliers d'euros

- indemnités de fin de carrières pour 92 milliers d'euros.

Note 39 COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions et dépréciations	**-186 053**	**-67 977**
Dépréciations de créances douteuses	-42 917	-48 343
Autres provisions et dépréciations	-143 136	-19 634
Reprises de provisions et dépréciations	**185 537**	**69 496**
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	32 173	48 890
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	153 364	20 606
Variation des provisions et dépréciations	**-516**	**1 519**
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-871	-742
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-6 603	-10 025
Décote sur prêts restructurés		-1
Récupérations sur créances amorties	288	172
Autres pertes	-42	-117
Autres produits		
COUT DU RISQUE	**-7 744**	**-9 194**

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 6 108 milliers d'euros dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 62 milliers d'euros
(2) dont 474 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
(3) dont 303 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
(4) dont 6 108 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 40 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	**-2 791**	**-1 812**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 791	-1 812
Reprises de dépréciations	**1 018**	**18**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 018	18
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**-1 773**	**-1 794**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 773	-1 794
Plus-values de cessions réalisées	**35**	**1**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	35	1
Moins-values de cessions réalisées	**-2 377**	
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-70	
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-2 307	
Solde des plus et moins-values de cessions	**-2 342**	**1**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-2 342	1
Solde en perte ou en bénéfice	**-4 115**	**-1 793**
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	4	555
Moins-values de cessions	-255	-417
Solde en perte ou en bénéfice	**-251**	**138**
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	**-4 366**	**-1 655**

Note 41 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Au cours de l'exercice clos, la Caisse Régionale de La Réunion n'a enregistré aucune opération à caractère exceptionnel.

Note 42 IMPOT SUR LES BENEFICES

La Caisse Régionale de La Réunion intègre fiscalement la SAS DEFISCAM depuis 2011.
La Caisse régionale de La Réunion a signé avec Crédit Agricole S.A une convention d'intégration fiscale. Au terme des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôts dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration.

Note 43 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Note 43.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

	31/12/2017						
(En milliers d'euros)	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	81 621						81 621
Revenus des titres à revenus variables						12 785	12 785
Produits nets des commissions	69 652						69 652
Produits nets sur opérations financières						17 426	17 426
Autres produits nets d'exploitation	3 619						3 619
PRODUIT NET BANCAIRE	**154 492**	**0**	**0**	**0**	**0**	**30 211**	**185 103**

	31/12/2016						
(En milliers d'euros)	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	106 947						106 947
Revenus des titres à revenus variables						9 836	9 836
Produits nets des commissions	66 549						66 549
Produits nets sur opérations financières						1 161	1 161
Autres produits nets d'exploitation	5 021						5 021
PRODUIT NET BANCAIRE	**178 517**	**0**	**0**	**0**	**0**	**10 997**	**189 513**

Note 43.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

La totalité de l'activité de la Caisse Régionale de La Réunion est réalisée sur le département de La Réunion et de Mayotte.

Note 43.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

(En milliers d'euros)	31/12/2017						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	**154 893**					**30 211**	185 104
Charges d'exploitation	-114 034						-114 034
Dotations aux amortissements et dépréciations	-4 757						-4 757
Résultat brut d'exploitation	**36 102**					**30 211**	66 313
Coût du risque	-7 744						-7 744
Résultat d'exploitation	**28 357**					**30 211**	58 568
Résultat net sur actifs immobilisés	- 4 366						-4 366
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**23 992**	**0**	**0**	**0**	**0**	**30 211**	**54 203**

(En milliers d'euros)	31/12/2016						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	**178 517**					**10 997**	189 513
Charges d'exploitation	-103 522						-103 522
Dotations aux amortissements et dépréciations	-4 706						-4 706
Résultat brut d'exploitation	**70 289**					**10 997**	81 285
Coût du risque	-9 194						-9 194
Résultat d'exploitation	**61 095**					**10 997**	72 092
Résultat net sur actifs immobilisés	-1 655						-1 655
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**59 440**	**0**	**0**	**0**	**0**	**10 997**	**70 437**

Note 43.4 Résultat courant par zone géographique

La totalité de l'activité de la Caisse Régionale de La Réunion est réalisée sur le département de La Réunion et de Mayotte.

Note 44 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

La Caisse Régionale de La Réunion établit des comptes consolidés intégrant 15 caisses locales, 1 OPCVM, 1 FCT Crédit Agricole Habitat 2015 et 1 FCT Crédit Agricole Habitat 2017 compartiment Caisse Régionale de La Réunion sous contrôle exclusif.

Note 45 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Néant.

Note 46 AFFECTATION DES RESULTATS

(en milliers d'euros)	31/12/2017
Résultat de l'exercice	45 474
Report à nouveau	
Résultat à affecter	**45 474**

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations des parts sociales (2,60%)	940	940
Rémunérations des CCA	3 410	3 205
Réserve légale	30 843	28 945
Autres réserves	10 281	9 648
TOTAL	**45 474**	**42 739**

Note 47 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Le Crédit Agricole de La Réunion ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 48 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole de La Réunion

(En milliers d'euros hors taxes)	ERNST & YOUNG	%	EXA	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	71	92,21	71	100
Services autres que la certification des comptes (1)	6	7,79	0	0
TOTAL	**77**	**100**	**71**	**100**

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.
(1) Les services autres que la certification des comptes (SACC) correspondent aux honoraires liés à la rédaction du rapport de responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

Note 49 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE